

ÉDITORIAL

prochaine parution mercredi 27 juin 2018

APPRENTISSAGE - RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Les jeunes de 16 à 29 ans qui souhaitent en septembre prochain apprendre l'un des 250 métiers de l'artisanat doivent dès à présent se manifester auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (Tél. 03 87 39 31 00). Pour vous aider, nous revenons aujourd'hui sur quelques fondamentaux de ce qu'est l'apprentissage.

« J'ai choisi l'apprentissage parce que je sais qu'à diplôme égal, un employeur va toujours préférer celui ou celle qui connaît le monde de l'entreprise »

Mehdi, 17 ans, Bac Pro Artisanat et Métiers d'art - Option Communication visuelle plurimédia au CFA Ecole Pratique Des Métiers (EPDM) de Thionville.

« En apprentissage, on gagne tout de suite un salaire, on devient plus indépendant, on prend des responsabilités, on mûrit vite grand V »

Jade, 19 ans, Brevet Professionnel Coiffure au CFA Ernest Meyer de Metz.

« L'apprentissage, c'est un choix professionnel réfléchi : je travaille en équipe sur le terrain, avec la possibilité d'évoluer »

Johann, 21 ans, Licence professionnelle Management des organisations au CFA Camille Weiss de Forbach.

UNE SOLIDE FORMATION

qui allie apprentissage théorique et pratique, dans le cadre d'un contrat soit à durée limitée, soit à durée indéterminée. C'est aussi la possibilité de justifier d'une expérience professionnelle dès la fin de vos études et d'augmenter vos chances de trouver un emploi.

L'apprentissage vous offre un accompagnement par un professionnel qualifié qui a intérêt à ce que vous progressiez rapidement.

Cette formule vous permet en fait de poursuivre des études classiques tout en apprenant un métier sur le terrain. A l'issue de la formation, près de 80% des jeunes sortant des CFA gérés par la CMA 57 trouvent rapidement un emploi.

UN VRAI SALAIRE...

entre 25 et 99% du Smic (de 374 euros à 1.483 euros) en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti.

Bon à savoir : certaines branches professionnelles peuvent offrir des salaires plus élevés, et n'oubliez pas que ce salaire est une rémunération reçue dans le cadre de vos études puisque vous êtes en alternance entre l'entreprise et le Centre de formation. Enfin, c'est aussi un gage d'autonomie offrant un meilleur accès au logement et au crédit bancaire.

UN VRAI STATUT...

qui permet de bénéficier d'une carte d'étudiant et de ses avantages (transports, cinéma, musées, sports, etc).

UN VRAI SOUTIEN...

avec la possibilité de bénéficier :

- d'une exonération d'impôt de votre salaire, tant qu'il reste inférieur au seuil fixé chaque année par la Loi de finances ;
- des allocations d'aide au logement et un accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs ;
- d'une allocation de rentrée scolaire qui est versée pour les élèves de moins de 18 ans (s'ils sont scolarisés et sous condition de ressource) ;
- des allocations familiales pour les parents, jusqu'aux 20 ans de l'apprenti(e) si sa rémunération n'excède pas un plafond fixé à un pourcentage du Smic ;

JE SUIS INTÉRESSÉ(E)... COMMENT FAIRE ?

Débuter dans l'apprentissage passe par trois étapes :

1. Choisir votre métier

Peut-être avez-vous une idée précise du métier artisanal que vous voudriez faire, ou peut-être vous êtes vous déjà informé(e) auprès d'un Centre d'Information et d'Orientation (CIO). Si c'est le cas, c'est bien. Dans le cas contraire, pas de panique ! L'artisanat ce sont 250 métiers. Difficile de ne pas en trouver au moins un qui vous plaît.

Pour connaître la liste de ces professions et découvrir une fiche synthétique sur chacune d'entre elles.



www.choisirartisanat.fr

2. Choisir votre Centre de formation

Vous pouvez effectuer votre recherche sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr

ou contactez la CMA 57 (Tél. 03 87 39 31 00)

Si vous souhaitez connaître les métiers auxquels forme la CMA 57 dans ses CFA de Metz, Forbach et Thionville, rendez-vous sur :

www.cma-moselle.fr

3. Rechercher une entreprise d'accueil

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

Soit vous connaissez déjà une entreprise qui serait d'accord de vous prendre en apprentissage. Soit ce n'est pas le cas, et alors vous pouvez contacter la CMA 57 qui dispose de listes d'entreprises susceptibles d'embaucher des apprentis.

Vous pouvez également vous rendre sur l'onglet « emploi » du site internet de la CMA 57 (www.cma-moselle.fr) qui vous dirigera vers un moteur de recherche régional recensant toutes les offres d'apprentissage.

Enfin, vous pouvez envoyer des candidatures spontanées, répondre à des annonces publiées par Pôle Emploi, voire contacter les syndicats professionnels du métier dans lequel vous souhaitez évoluer.



83% de nos apprentis réussissent leurs examens

78% de nos apprentis ont un emploi à l'issue de leur formation

80% des professionnels ayant embauchés un(e) apprenti(e) sont satisfaits

873570200

DANIEL SEYER

Vice-président de la CMA 57

Président de la Commission de la Formation

Toi aussi raconte ta story

AVEC L'APPRENTISSAGE #DÉMARRE TA STORY apprentissage.gouv.fr

100 MILLIONS D'EUROS POUR FINANCER L'ÉCONOMIE LOCALE

PACTE ARTISAN

Parce qu'elle croit en leur avenir, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne s'engage aux côtés des artisans et débloque une enveloppe de 100 M d'€ de crédits pour financer leur développement, dont 20 millions à 0%*.



* Limité à 20% du financement global plafonné à 15.000 €. Durée 60 mois maximum. Pas de frais de dossier. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire. Voir conditions en agence. Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Cures - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz. Orias n° 07 005 127

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES

